

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue au Centre Administratif, le **mardi 9 mai 2023** à compter de **18 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Madame Sarah Bellavance, conseillère
Monsieur Marc-Olivier Racette, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Maître Katherine Beaudoin, directrice générale et greffière-trésorière

Est absent :

Monsieur Bertrand Martineau, conseiller

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2022**
3. **AFFECTATION DES TAXES PERÇUES POUR L'EMPRUNT DU PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LES RUES DE LA PLAGE-BEAUCHESNE, DU LAC ET OMER**
4. **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**
5. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

2023-05-1380

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la présente séance extraordinaire a été convoquée conformément aux dispositions du Code municipal du Québec ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil adopte l'ordre du jour tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1381

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier 2022 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska aux membres du conseil par Mme Caroline Leduc de la firme comptable Groupe RDL sncrl ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Marc-Olivier Racette
Appuyée par la conseillère Dominique Blanchette

Il est résolu

QUE le rapport financier 2022 soit adopté, tel que déposé.

QUE le conseil autorise, par la présente, le maire et la directrice générale et greffière-trésorière à signer les documents nécessaires à la transmission dudit rapport financier aux instances gouvernementales qui l'exigent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2023-05-1382

**AFFECTATION DES TAXES PERÇUES POUR L'EMPRUNT DU
PROLONGEMENT DU RÉSEAU AQUEDUC SUR LES RUES DE LA
PLAGE-BEAUCHESNE, DU LAC ET OMER**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-06-1127 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil réitère l'affectation dans un fonds réservé des taxes perçues en lien avec le règlement 070-2020 pour l'année 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

2023-05-1383

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Marc-Olivier Racette

Il est résolu

QUE la séance soit levée à 18 h 03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale &
Greffière-trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.